



COMITE SYNDICAL DU 28 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU

Réunion à l'initiative du Président de VALCOR	Etaient présents : 24 / 32 FRANÇOIS Jacques, LE BARON René, LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, ECHIVARD Alain, SERGENT Gilles, CALVEZ Jean-Luc, LE GALL Thierry, BUREL Michel, LE BRAS Daniel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, FOLLIC Alain. Etaient excusés : , PAGNARD Guy, GUEGUEN Paul, PLOUZENNEC Pierre, CORBEL Jean-Christophe, LANNOU Jacques, FOLLIC Alain, MARECHAL Anne, Secrétaire de séance : Monsieur René LE BARON est désigné secrétaire de séance.
--	--

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2015

Le compte-rendu du comité syndical du 17 juin 2015 ne faisant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES SALARIES

Après avis favorable du comité technique réuni le 23 juin 2015, il est proposé une participation financière de VALCOR à la protection sociale complémentaire des salariés de 15 € brut par agent et par mois, quel que soit le grade ou l'âge des agents. L'incidence budgétaire de cette action serait de 1 260 € par an.

Monsieur Bourgeois demande si cette participation est obligatoire ?

Le Président indique qu'il s'agit d'une démarche volontaire déjà mise en œuvre dans de nombreuses collectivités. Il juge cette démarche souhaitable dans la mesure où elle contribue à l'amélioration des conditions de santé du personnel.

Monsieur Roger COLAS indique que cette participation de l'employeur sera obligatoire dans les entreprises à compter de 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve cette décision à l'unanimité.

3. ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition du Président, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur au budget « Déchèterie » de recettes irrécouvrables liées à des dépôts d'artisans en déchèteries pour un montant de 667.05 €.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACHAT D'ELECTRICITE

Il est rappelé que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieure à 36 kVa seront supprimés au 31 décembre 2015. VALCOR doit donc procéder à la passation d'un marché pour l'achat de l'électricité de l'UIOM.

Il est fait une présentation détaillée du marché et de la variante proposée par EDF comprenant un mix énergétique de 50 % d'énergie renouvelable et de l'option qui concerne un accompagnement technique de VALCOR tout au long du marché.

Monsieur QUILLIVIC demande si l'option proposée a un lien avec la proposition d'avenant au marché d'Eco conseil Méditerranée chargé de la mise en place de la certification ISO 50001.

Il est répondu que la Mission d'ECM est une mission d'accompagnement qui porte sur les « méthodes » mais ne porte aucunement sur des projets techniques. Toutefois, l'accompagnement technique d'EDF qu'il est proposé de retenir s'inscrit évidemment dans la démarche d'amélioration continue, objet même de la certification ISO 50001.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché avec EDF sur la base de :

- ❖ Puissance souscrite : 650 kVA quelle que soit la période,
- ❖ Mix énergétique : 50 % renouvelable,
- ❖ Tarifs :

% ENERGIE VERTE	CONTRATS	PUISANCE SOUSCRITE EN kVA					PART FIXE € HT / mois	PRIX UNITAIRE EN € HT / kWh					PRIX UNITAIRE ENERGIE D'EQUILIBRE EN € / kWh					ACHEMINEMENT en € / MWh (ERDF)
		POINTE	HPH	HC H	HP E	HCE	ABONNEMENT	POINTE	HPH	HCH	HPE	HCE	POINTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
	CONTRAT ACTUEL	800	800	800	800	800	2 168,00	221,12	101,14	54,85	47,56	28,19						
50 % renouvelable (essentiellement hydraulique) et énergie verte en progression de 2 % / an environ	Variante 2	650	650	650	650	650	62,45	63,30	53,81	39,47	46,26	31,35	63,60	54,11	39,77	46,56	31,65	52,40

- ❖ Option d'accompagnement technique : 2 500 € HT/an.
- ❖ Durée du marché : 3 ans à prix ferme non révisable renouvelable une fois 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical retient l'option d'accompagnement technique et autorise le Président à signer ce marché de 5 ans avec EDF. (Trois ans fermes reconductibles une fois deux ans) sur la base de la variante proposée + Option d'accompagnement technique.

5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VALORISATION OU D'ÉLIMINATION DES MACHEFERS

Il convient d'attribuer le marché de valorisation et/ou d'élimination des mâchefers qui concerne environ 9 000 tonnes de mâchefers par an. Le marché passé pour une durée de 3 ans comporte deux lots. Un lot «valorisation» et un lot «mise en ISDND».

Le Président expose les enjeux de ce marché et détaille les enjeux de la «performance de valorisation matière» et de la TGAP.

En variante au lot N° 1, l'entreprise CHARIER propose un schéma de commercialisation des mâchefers criblés sur le territoire de VALCOR ainsi qu'un intéressement sur l'extraction des métaux non ferreux.

Il s'en suit un débat sur la valorisation locale des mâchefers et la proposition de commercialisation formulée par CHARIER.

Après en avoir délibéré il est proposé d'attribuer :

- **Le lot N°1 « Valorisation »** à l'entreprise CHARIER aux tarifs suivants et en retenant la variante proposée **hors part fixe et part variable de commercialisation**, les prix proposés en variante étant applicables dans le cadre de bons de commandes spécifiques.

Le comité syndical acte cependant que cette restriction à la variante proposée doit faire l'objet d'un accord de l'entreprise et d'une mise au point du marché. En l'absence d'accord de l'entreprise sur ces restrictions, la variante n'est pas retenue.

- ❖ **OFFRE DE BASE** : valorisation en utilisation sur le site de l'ISDND : 25.40 € HT / t.
- ❖ **Variante au lot N° 1** : Criblage – transport des mâchefers criblés et commercialisation.

MATERIAUX	TRANSPORT						
	PROVENANCE	DESTINATION	PRIX				
Mâchefers sortis plate-forme de maturation (mâchefers bruts)	CONCARNEAU	LA CROIX IRTELLE	8,40 € HT / t				
		COCOPAQ / CCA / CCOV	2,60 € HT / t				
		QUIMPER CO	3,10 € HT / t				
		CCPBS	3,65 € HT / t				
AUTRES PRESTATIONS							
MATERIAUX	CRIBLAGE	PART FIXE	PART PROPORTIONNELLE	TRANSPORT			
				PROVENANCE	DESTINATION	PRIX (si en Fret retour)	PRIX (si pas de Fret retour)
Mâchefers criblés et défilés par ECOSITE	7,50 € HT/t Avec une recette de 40% du produit de la vente des métaux non ferreux jusqu' 0.4% et 20% au-delà de ces 0.4%.	15 360 € HT/an	1,35 € HT/t	ECOSITE	Plate-forme VALCOR	4,15 € HT / t	
					COCOPAQ / CCA	4,15 € HT / t	8,40 € HT / t
					QUIMPER CO	4,80 € HT / t	8,90 € HT / t
					CCPBS	5,54 € HT / t	9,79 € HT / t

- **Lot N° 2 « Transport et élimination en ISDND »** : à l'entreprise CHARIER au prix de 42.16 € HT / t.

6. AVENANT AU CONTRAT ECO-EMBALLAGES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer un avenant avec ECO-EMBALLAGES ayant pour objet d'intégrer au CAP (Contrat pour l'Action et la Performance) les dispositions techniques, juridiques et financières spécifiques portant sur l'accompagnement de VALCOR dans la seconde phase de l'expérimentation d'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique.

Par cet avenant :

❖ VALCOR (Les CCOV) s'engage(nt) à :

- Mettre en place le projet d'extension des consignes de tri des plastiques.
- Un écart de qualité constaté par rapport aux « standards plastique » pourra amener Eco-Emballages à ne pas soutenir les tonnes concernées.
- Fait obligation à VALCOR de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la gestion des déchets d'emballages ménagers pour parvenir à une gestion optimale et à coûts maîtrisés des flux contenant les plastiques issus des consignes de tri.
- Plus autres dispositions portant sur la communication et le suivi de l'opération et la reprise des matériaux.

❖ Eco-Emballages s'engage à :

- Accompagner VALCOR (Les CCOV) dans sa démarche d'amélioration continue.
- Soutenir les tonnes de plastiques recyclées issues des consignes de tri élargies.
- Soutenir les déchets d'emballages ménagers en plastique présents dans les refus de tri valorisé énergétiquement (performance de l'UIOM 60 %) et selon des conditions bien déterminées.

7. EXONERATION DE TOUTE PENALITES DE RETARD A L'ENTREPRISE BELLOCQ

Il est proposé d'exonérer l'entreprise BELLOCQ des pénalités pour non-respect du délai d'exécution prévu au marché 2013-08 DECH lot N° 4 par une décision de l'assemblée délibérante.

Il est rappelé que l'entreprise Bellocq était titulaire du marché clôture / espaces verts pour la déchèterie de Moëlan sur Mer.

Plusieurs facteurs techniques ont conduit à décaler l'intervention de l'entreprise du fait de la réalisation des travaux de VRD et de Génie civil.

Les OS de suspension ont décalé les travaux de finitions et de plantations vers l'automne et l'hiver. En raison des conditions météo, l'entreprise n'a pas pu achever les travaux avant le mois de mars.

Dans ses deux derniers ordres de service de suspension de travaux pour cause de météo défavorable, le maître d'œuvre n'a pas fixé de délais fermes. Pour cette raison, la trésorerie ne peut pas valider le respect effectif du délai d'exécution des travaux et rejette le paiement du solde d'exécution de 17 K€ HT environ.

Madame la Trésorière expose les obligations du trésor public à cet égard.

Monsieur BOURGEOIS indique que de la jurisprudence récente fait obligation aux collectivités de recouvrer les pénalités de retard.

Dans le cas présent, les pénalités ne sont pas calculables et le retard n'est pas imputable à l'entreprise Bellocq en raison des conditions météorologiques défavorables et de la nature hydromorphe du terrain interdisant toute intervention de l'entreprise durant l'hiver.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'exonérer l'entreprise de toutes pénalités de retard.

8. AVANCEMENT DE LA DEMARCHE DE CERTIFICATION ISO 50001

Il est rappelé que le Cabinet ECO CONSEIL-MEDITERRANNEE a été retenu pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation à la certification ISO 50001.

La mission initiale d'ECO CONSEIL-MEDITERRANNEE prévoit de rédiger les marchés pour une mission d'AMO pour accompagner VALCOR dans la démarche de certification et pour le diagnostic énergétique de l'UIOM. La mission qui devait s'échelonner jusqu'à l'automne 2015 pour un coût total de 14 595 € HT.

A l'issue de la première phase de l'étude il s'avère que la démarche avance plus vite que prévu.

Le Président propose donc de se dispenser de l'appui d'un nouvel assistant à maître d'ouvrage tel que défini en étape N°4 du marché initial et de passer un avenant avec ECO CONSEIL MEDITERRANNEE pour nous accompagner jusqu'à l'obtention de la certification en prévoyant :

- 4 jours de missions supplémentaires pour un coût de 3 085 € HT afin d'accompagner VALCOR jusqu'à la certification.
- de répartir différemment le temps restant pour la conduite des missions initiales.
- de rédiger le cahier des charges pour la mission d'audit de certification ISO 50001.

Le comité syndical prend acte de cette proposition.

9. GESTION DES MACHEFERS DE L'ANCIENNE UIOM DE CONFORT-MEILARS

Le Président rappelle le contexte et indique que VALCOR doit formuler une demande d'instauration de servitudes d'utilité publique avec restriction d'usage pour chacune de ces parcelles. Il expose la méthode proposée par VALCOR aux services de l'Etat :

- Fin Octobre 2015 : proposition d'un projet au Préfet.
- Novembre : Mise au point et discussions avec les services de l'état.
- Puis transmission des projets aux propriétaires respectifs pour avis et observations.
- Décembre : dépôt de la demande d'instauration des SUP avec restrictions d'usages au préfet.

10. POINT BUDGETAIRE

Monsieur JODOCIUS, Vice-président aux finances, présente la situation budgétaire arrêtée au 30/09/2015.

➤ BUDGET GENERAL

- Le montant de la TGAP inscrite au BP sera insuffisant, l'administration nous ayant informé en avril que la demande était rejetée et que la taxe due devait être calculée sur la base de 8.21 € au lieu de 4.11 € soit 240 874 € à trouver.
- Le montant des recettes liées à la vente des métaux sera inférieure aux prévisions de 33 K€ en raison de la chute des cours mondiaux.
- Les recettes de tiers seront inférieures aux prévisions de 30 K€.
- Les dépenses de détournements des déchets seront plus importantes que prévues en raison d'une mauvaise disponibilité de l'UIOM en septembre et en octobre.

Des éléments sur la performance énergétique attendue de l'UIOM pour l'exercice 2015 sont également présentés.

➤ BUDGET DECHETERIE

Les prévisions du budget déchèteries semblent tenues.

11. FINALISATION DE LA PHASE N° 4 DE L'ETUDE «COMPETENCE DECHETERIES »

Monsieur Roger COLAS, Vice-président chargé du dossier rappelle les objectifs de cette étude.

Il expose les conclusions formulées par le Comité de Pilotage à l'issue de cette étude qui propose de conserver cette délégation à VALCOR et de conserver le principe de maintenir le pacte financier actuel.

Il rappelle ses préoccupations principales :

- Permettre à VALCOR d'assurer le service aux usagers et répondre aux besoins de la population dans les meilleures conditions possibles,
- Garantir la sécurité sur les sites,
- Poursuivre et accentuer la communication relative à la prévention des déchets et des déchets verts en particulier qu'il convient désormais de qualifier de « végétaux »,
- Les investissements à court et moyen terme pour maintenir ces équipements en conformité avec les évolutions réglementaires.
- La communication auprès des usagers.

La possibilité d'installer des panneaux numériques pour communiquer est évoquée.

12. RAPPORT DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation des signatures du Président et du Directeur depuis le dernier comité syndical sont présentés aux délégués.

13. AUTRE INFORMATION

- Le Président fait part aux délégués du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Maire de Concarneau / Président de CCA sur l'opportunité d'un réseau de chaleur au départ de l'UIOM dans le cadre de l'obligation faite aux collectivités d'atteindre un taux de 20 % d'énergie renouvelable à terme.
- Le Président fait part aux délégués de la demande de Douarnenez Communauté et de la Communauté de Communes du cap Sizun-Pointe du Raz, relative à la suppression du site de transfert des « Sacs jaunes » de Pouldreuzic. VALCOR va examiner en collaboration avec leur service la meilleure solution.

Le Secrétaire de Séance

René LE BARON

